



Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 11 Juin 2013.

### Aide au Maintien à Domicile (AMD) dernières nouvelles :

Lors de la Journée des présidents de SRIAS, la DGAFP a fait une annonce relative à l'information concernant les retraités et la prestation Aide au Maintien à Domicile (AMD).

Cette information – qui faisait partie des nombreuses interrogations et revendications des Organisations Syndicales et plus particulièrement de la CGT -sera à l'ODJ du prochain CIAS du 4 Juillet 2013.

A ce jour, cette information en direction des retraités prend les formes suivantes :

1. Ouverture d'une sous page spécifique sur le site de la DGAFP
2. Une info sur un numéro de « trajectoire » avec un mot de la Ministre

Pour la DGAFP, une information via les fichiers papier du Service des Retraites de l'Etat (SRE) aurait un cout de + de 1M€ ... car il y a 2,2M de pensionnés sur la liste SRE et cela aurait pour conséquence un afflux de demandes et d'appels auprès des services de la DGAFP qui ne pourra pas l'absorber ce flux compte tenu des effectifs.

Pour la CGT, c'est prendre l'AMD comme un coût et non pas pour ce que toutes les études montrent. C'est en fait un investissement sur l'avenir à la fois médical, personnel et un juste retour de la société envers ceux qui ont contribué par leur travail à son avancement. Par ailleurs, la CGT considère que le coût de cet envoi, ne peut être pris sur les crédits réservés à la prestation.

Les pistes présentées actuellement à l'étude :

Pistes à l'étude par la DGAFP	COMMENTAIRES CGT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Du côté du SRE une communication par courriel...</li> </ul>	<p>Uniquement ceux et celles ayant des courriels recevront l'information !!!!</p> <p>Qu'elle égalité de traitement ? ou alors ceux et celles n'ayant pas de courriel le reçoivent papier...</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir du côté des Conseils Généraux (CG) car ils sont chargé de l'APA et quand cas de refus ils pourraient aiguiller les retraités FP en direction des CAF....</li> </ul>	<p>C'est peut être la proposition la plus aboutie pour autant cela ne touchera pas tout le monde...</p> <p>les CG ont-ils les ETP pour le faire alors qu'ils voient leurs moyens baisser ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir du côté des ministères ayant des revues en direction de leurs retraités....</li> </ul>	<p>C'est une solution uniquement valable pour ceux et celles qui ont la chance de recevoir ce genre d'information...encore une fois où est l'égalité ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Voir du côté de la presse publique type « notre temps » dans laquelle on pourrait mettre une fiche technique et juridique...</li> </ul>	<p>Cela offre la possibilité d'avoir une publication qui a des fiches juridiques en direction des retraités....pour autant tous le monde n'est pas abonné...est ce juste de payer pour avoir cette information ?</p>

Pour la CGT, la solution est d'ouvrir l'ensemble du barème CNAV à tous les pensionnés et d'y mettre les moyens correspondants.